

PLAN DE DÉCONFINEMENT

CLUBS

À partir du 11 juillet 2020

Pratiquant encadré

Animateur encadrant dans un club **FFRandonée**



PRÉCAUTIONS

Port du masque



Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique

Distanciation physique: 4m2/pers



A adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h, 1,5 mètres sur les côtés) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)

Utilisation de gel hydroalcoolique



Obligatoire

Si symptômes du COVID-19



Restez chez soi Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe

Kit sanitaire personnel composé de :





Préconisé



Obligatoire

Matériels liés à la pratique



Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Échange de matériel entre participants non autorisé

-Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Prêt matériel par le club à organiser avec une désinfection systématique avec un produit désinfectant virucide norme EN 14476

-Échange de matériel entre participants autorisé

Vestiaires



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire

Locaux



Inscription aux sorties

Nombre



Sans limitation mais en respectant strictement la distanciation entre pratiquants et en divisant les groupes importants en plusieurs groupes de 10 pratiquants espacés de quelques mètres entre eux



ENCADREMENT



Sur inscription si possible Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux



Sur inscription si possible Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

Animation



L'animateur rappelle les gestes barrières Distanciation physique à respecter



Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique

Conseils pédagogiques



Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique

Pratiquant encadré

Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonée

Protocole sanitaire dans le cadre

d'une potentielle contamination

-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester.

rapidement les autres participants.
-La personne malade devra consulter et se faire tester.
-Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres

contamination.
Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.

-L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les

conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination.
-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres

gestes barrières, les consignes et

participants.
-La personne malade devra consulter et se faire tester.
-Chacun devra s'isoler en ta cas contact et ne revenir au

-Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres

Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.

contamination.



TRANSPORTS

Transport individuel

Conseillé

Transports en commun



Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en

utilisant la climatisation

Dans le strict respect des gestes barrières et dans la

mesure du possible de la distanciation physique



Législation en vigueur :

Covoiturage et mini-bus

ESPACE DE PRATIQUE

Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...



Dans les espaces ouverts autorisés A vérifier localement et à respecter



Espace de pratique



Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés



CONVIVIALITÉ

Partage de repas, pots, festivités

Discussions en présentiel



A

Avec distanciation pour le pique-nique

À éviter



Avec distanciation et masque

si possible

À ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique



MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC

COMPÉTITIONS



Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 personnes



SÉJOURS ET VOYAGES



Autorisés



FORMATION

į

gestes barrières, d'un espace miminum de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement -Conseillé en distanciel et en extérieur -Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant mais dans les respect de la distanciation

-Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des



SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club

À partir du 11 juillet 2020 Animateur diplômé Pratiquant encadré encadrant dans un club FFRandonée Les animateurs portant secours Les personnes portant secours mettront un masque et se mettront un masque et se désinfecteront les mains si désinfecteront les mains si **ACCIDENT** possible avant de porter possible avant de porter secours à la victime sauf en cas secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence d'extrême urgence **Votre club Votre comité** <u>départemental</u> **VOTRE CONTACT Votre comité** association@ffrandonnee.fr <u>départemental</u> **PRIVILÉGIÉ** info@ffrandonnee.fr

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site **www.ffrandonnee.fr**